

APPRENTI EN MOBILITÉ en ESPAGNE

INFOS GÉNÉRALES SUR LE PAYS

CAPITALE	Madrid
NBRE D'HABITANTS	49,15 millions
MONNAIE	Euro €

SECTEURS ÉCONOMIQUES LES PLUS IMPORTANTS

- ★ Services
- ★ Construction
- ★ Agriculture
- ★ Énergies renouvelables
- ★ Tourisme et loisirs
- ★ Agroalimentaire

Lors d'une mobilité dans l'UE, le contrat de l'apprenti est déclinable sous deux options...

- ★ La mise à disposition : Pendant la mobilité, l'alternant reste salarié de son entreprise en France, qui continue d'assurer le versement du salaire, les cotisations sociales, ainsi que la responsabilité du contrat de travail et de la formation.
- ★ La mise en veille : Le contrat de travail français est temporairement suspendu pendant la période de mobilité, et c'est l'organisme ou l'entreprise d'accueil qui devient responsable des conditions de travail. Durant cette période, les règles locales s'appliquent en matière de rémunération, de durée du travail, de santé et sécurité, de repos hebdomadaire et de jours fériés.

Cette fiche d'informations est à destination des apprentis dont le contrat sera mis en veille par son entreprise.

... et le statut de son apprenti déclinable sous trois statuts :

	STAGIAIRE RATTACHÉ À UNE ENTREPRISE	CDD DANS UNE ENTREPRISE ESPAGNOLE	APPRENTI RATTACHÉ À UN ORGANISME DE FORMATION ESPAGNOL
CADRE JURIDIQUE & CONVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ★ Convention tripartite obligatoire (apprenti – organisme de formation français – entreprise espagnole). ★ Contenu : objectifs pédagogiques, durée, planning, tuteurs, assurances, reconnaissance des acquis. ★ Pas de modèle unique de convention en Espagne. ★ Si financement Erasmus+, possibilité d'utiliser le modèle Erasmus+ 	<ul style="list-style-type: none"> ★ CDD soumis au droit du travail espagnol (<i>Contrato temporal</i>). ★ Mentions obligatoires : fonction, durée, salaire, lieu, temps de travail, congés, protection sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Contrat de formation en alternance (<i>Contrato para la formación en alternancia</i>). Il combine des périodes en entreprise et des périodes de formation dans un centre. Contrat signé entre l'apprenti, l'entreprise et le centre de formation, avec plan de formation et tutorat.
RÉMUNÉRATION	<ul style="list-style-type: none"> ★ Non obligatoire, les stages obligatoires intégrés aux études (<i>prácticas curriculares</i>) sont souvent non rémunérés. ★ Pour les stages extracurriculaires ou post-diplôme (<i>prácticas extracurriculares</i>), une rémunération est généralement prévue. En 2024/2025, elle varie en moyenne entre 300 € et 600 € brut/mois, voire jusqu'à 700 € selon le secteur ou la taille de l'entreprise. ★ Si contrat de stage légal (<i>contrato en prácticas</i>), rémunération minimale fixée à 60 % du SMIC la première année, 75 % la deuxième année, en lien avec le SMIC espagnol (~ 1 184 € brut/mois en 2025). ★ Les mobilités financées dans le cadre d'Erasmus+ donnent lieu au versement d'une bourse européenne, dont le montant est fixé par l'agence nationale et qui peut être cumulée avec une gratification éventuelle versée par l'entreprise d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Salaire défini par convention collective sectorielle. En l'absence d'accord, le salaire accordé ne peut être inférieur à 60 % du salaire minimum légal la première année, et 75 % la deuxième, calculés sur la base du salaire conventionnel pour poste équivalent, ou au SMIC espagnol. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ La rémunération ne peut pas être inférieure à 60 % du salaire conventionnel la première année, ou à 75 % la deuxième année, en fonction du type de contrat/formations et du temps travaillé. Le salaire minimum légal s'applique en base.
PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ★ Couverture maladie via la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ★ Assurance accident/responsabilité civile : obligatoire. ★ Couverture complémentaire recommandée. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Affiliation complète à la sécurité sociale espagnole obligatoire : couverture maladie, retraite, chômage, accidents du travail, cotisations. ★ La Carte Européenne d'Assurance Maladie n'est pas applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Couverture obligatoire : santé, retraite, accident. ★ La Carte Européenne d'Assurance Maladie n'est pas applicable.
CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> ★ Droit espagnol : 40 h/semaine max. ★ Convention régie par les programmes de coopération éducative (<i>convenio</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ★ 40 h/semaine max. ★ Le contrat est encadré selon la législation espagnole avec un suivi contractuel précis. 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Le temps de travail effectif est limité à 65 % la première année ou 85 % la deuxième du temps plein légal ou conventionnel, en lien avec les activités de formation. ★ Apprentissage encadré tant par l'entreprise qu'un organisme de formation, avec un plan formel et tutorat pédagogique. Durée du contrat de 6 mois à 2 ans, avec possibilité d'une ou deux prorogations.

DIVERS (À SAVOIR)

- **NIE (Número de Identificación de Extranjero)** : obligatoire pour toute démarche officielle (bancaire, logement, etc.).
- **Transport** : abonnements étudiants disponibles.
- **Formalités** : enregistrement au Registre central des étrangers pour les séjours > 3 mois.